

PRINCIPES

PRINCIPES TRÈS FORTS :

- Agir rapidement
- Agir tôt
- En service direct à l'élève
- Prioritairement pour les élèves TC ou agissant
- Éviter le saupoudrage

AUTRES PRINCIPES :

- Ressources enseignantes
- En continuum de services
- Équité dans le partage des ressources
- En tenant compte de l'indice de défavorisation

Agir tôt

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	71%	25%	3%	0%
PRIMAIRE	74%	23%	3%	0%
SECONDAIRE	63%	31%	6%	0%

Agir rapidement

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	73%	26%	0%	0%
PRIMAIRE	75%	25%	0%	0%
SECONDAIRE	70%	29%	1%	0%

Équité dans le partage des ressources

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	24%	43%	28%	5%
PRIMAIRE	24%	41%	28%	7%
SECONDAIRE	22%	50%	28%	0%

Continuum de service

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	36%	51%	11%	2%
PRIMAIRE	35%	49%	14%	2%
SECONDAIRE	38%	58%	3%	1%

Ressources enseignantes

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	44%	47%	9%	0%
PRIMAIRE	43%	48%	9%	1%
SECONDAIRE	47%	44%	9%	0%

Au service des élèves ayant un trouble du comportement ou agissant

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	56%	38%	6%	0%
PRIMAIRE	60%	35%	5%	0%
SECONDAIRE	46%	45%	8%	0%

En service direct à l'élève

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	73%	26%	2%	0%
PRIMAIRE	72%	26%	2%	0%
SECONDAIRE	74%	25%	1%	0%

Tenir compte de l'indice de défavorisation

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	24%	40%	28%	8%
PRIMAIRE	25%	40%	26%	8%
SECONDAIRE	20%	40%	34%	6%

Éviter le saupoudrage

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	50%	40%	8%	2%
PRIMAIRE	50%	39%	9%	2%
SECONDAIRE	49%	43%	8%	1%

PROPOSITIONS

Selon les réponses obtenues, voici les propositions qui ont été retenues par ordre de priorité :

- 1 f - autres (voir les commentaires)
- 1 c - pour la bonification du service d'orthopédagogie
- 1 e - pour ajouter de l'aide enseignant au préscolaire
 - 4 - Étendre le service d'enseignant soutien pour les élèves TC du préscolaire au secondaire
- 1 b - en libération d'enseignant pour l'organisation et la planification pour l'élève en modification
- 1 a - en libération d'enseignant pour la préparation du matériel pour l'élève dyslexique
 - 2 - Étendre le service de type « Répétition » du préscolaire au secondaire (4 et 5)
- 1 d - pour la bonification du service d'enseignant ressource (pour offrir du service en sec 4-5)

1. Répartition des sommes entre les écoles en fonction des principes retenus précédemment en lien avec la composition de la classe, notamment:

a. en libération d'enseignant pour la préparation du matériel pour l'élève dyslexique;

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	15%	50%	28%	7%
PRIMAIRE	13%	51%	27%	8%
SECONDAIRE	20%	48%	29%	3%

b. en libération d'enseignant pour l'organisation et la planification pour l'élève en modification

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	34%	47%	16%	2%
PRIMAIRE	38%	49%	13%	1%
SECONDAIRE	25%	44%	24%	7%

c. pour la bonification du service d'orthopédagogie

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	52%	37%	9%	1%
PRIMAIRE	57%	34%	8%	1%
SECONDAIRE	40%	46%	11%	3%

d. pour la bonification du service d'enseignant ressource (pour offrir du service en sec 4-5)

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	18%	41%	28%	13%
PRIMAIRE	23%	54%	4%	19%
SECONDAIRE	22%	42%	27%	9%

e. pour ajouter de l'aide enseignant au préscolaire

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	38%	38%	21%	3%
PRIMAIRE	41%	39%	19%	2%
SECONDAIRE	30%	35%	28%	7%

f. autres :

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	95%	4%	1%	0%
PRIMAIRE	96%	4%	0%	0%
SECONDAIRE	90%	5%	5%	0%

2. Étendre le service de type « Répît » du préscolaire au secondaire (4 et 5)

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	27%	41%	27%	6%
PRIMAIRE	31%	43%	21%	4%
SECONDAIRE	14%	33%	43%	11%

3. Améliorer le service Répît (en ce qui concerne l'année 2016-2017, pour réserver des sommes pour équiper les services primaire et secondaire de matériel pédagogique adéquat)

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	21%	45%	30%	3%
PRIMAIRE	24%	45%	28%	3%
SECONDAIRE	13%	47%	37%	4%

4. Étendre le service d'enseignant soutien pour les élèves TC du préscolaire au secondaire

	1	2	3	4
	Très prioritaire	Prioritaire	Peu prioritaire	Non prioritaire
GLOBAL	37%	32%	30%	1%
PRIMAIRE	50%	36%	13%	1%
SECONDAIRE	29%	47%	20%	3%



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

CONSULTATION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)
SUR LES SERVICES EHDAA PARTICULIÈREMENT L'ANNEXE 49

Compilation générale des données

COMMENTAIRES

f. autres

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Considérer les élèves diagnostiqués mais non validés dans la formation des groupes à priori au préscolaire et au primaire. Par exemple, pondération à priori des élèves TC.

Développer une organisation scolaire permettant aux élèves FPT-DI ainsi qu'aux élèves GAER de vivre une expérience de stage externe au même titre que les autres élèves de FPT.

Plus de classes adaptées notamment en difficultés d'apprentissage en GADSP et de maturation.

Partage CSDGS pour matériel dyslexie + modification (site commun)

Ajout de TES

Prioriser les écoles défavorisées (7-8) concernant le maximum d'élèves par groupe. Ces élèves ont des besoins énormes comparativement à une école ayant un indice de défavorisation différent.

Ajout de ressources en classe pour les classes **très** problématiques.

Pour favoriser les groupes de 20 élèves et moins (formation de groupes) surtout en milieu défavorisé (cote 7 ou 8) où les élèves n'ont pas nécessairement de diagnostics et présentent de nombreux besoins.

Bonifier l'aide aux devoirs

PROPOSITION 4 : Étendre le service... La TES en santé mentale et ceux non identifiés ou démotivés

Libération pour planification des groupes de besoin

Proposition 1a) Considérons que la préparation du matériel dyslexie n'appartient pas aux enseignantes.

Accompagnement auprès des élèves de 6e année en grande difficulté

PRINCIPES : Ajouter le principe suivant : Tenir compte du nombre de diagnostics par école !

Ajout du service d'orthophonie (préscolaire, primaire et secondaire)

PROPOSITION 4 : Étendre le service d'enseignant soutien... Il faudrait que la cote TC soit mieux définie, connue et appliquée.

Tenir compte des écoles ayant plusieurs élèves allophones, soutien linguistique à long terme (plus intensif)

PROPOSITIONS : 1a) Depuis 2 ans, c'est souvent l'orthopédagogue qui s'en occupe

Diminution d'élèves par classe.

Il serait très utile qu'un CP crée une banque d'activités pour les élèves en modification et dyslexiques au lieu que l'enseignant lui-même le fasse.

Augmenter le service d'enseignant orthopédagogue (préscolaire, primaire et secondaire)

Toujours en réaction, rarement en prévention. Donc, on est loin de répondre aux objectifs visés.

Donner un soutien aux élèves dysphasiques ou en ayant un trouble du langage intégrés et aux enseignants de ces élèves.

Ramener un accompagnement TES pour certains élèves ayant un trouble du comportement.

Ajout d'un enseignant ressource à toutes les classes : ratio 1 pour 5 classes.

PRINCIPES : Continuum de service : très prioritaire si le service fonctionne

Libération --> organisation et planification pour l'élève qui se dirige vers une classe spéciale

PRINCIPES : Au service des élèves... et tous les autres : santé mentale, EHDAA...



L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)

CONSULTATION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)
SUR LES SERVICES EHDAA PARTICULIÈREMENT L'ANNEXE 49

Compilation générale des données

COMMENTAIRES

f. autres

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Bonification du service pour élèves ayant troubles comportement.
Ajouter temps mentorat au 2e cycle pour création de liens pertinents et individuels avec les élèves à risque de décrochage.

Avoir du support pour les spécialistes au primaire

Augmenter le service de psychologie dans les écoles (plusieurs élèves à évaluer TDA/TDAH et à coter).

Ajouter de l'aide enseignant au 1er cycle (meilleur dépistage des difficultés) temps de libération pour discuter en équipe des moyens à appliquer pour aider des cas spécifiques d'élèves.

Aide pour personne handicapée

CAP

Libération pour des rencontres multi

Libération pour formation spécifique aux TC

Classes de type répit

Concentrer le service au primaire

Bonifier le service d'ens. ressources.

Bonification des services au besoin pour des projets tels qu'un continuum

PROPOSITIONS :1 a. en libération... plus de formation pour toutes les autres difficultés

PROPOSITION : 1c. Pour la bonification... plus de services au secondaire

PROPOSITION 2 : Étendre le service de type Répit... plus de prévention

PROPOSITION 3 : Améliorer le service ... En adaptation scolaire, le matériel péd. est très limité



CONSULTATION DE L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ) SUR LES SERVICES EHDAA PARTICULIÈREMENT L'ANNEXE 49

Encadrements :

Convention collective :

8-9.04 Comité paritaire au niveau de la commission pour les élèves à risques et les élèves HDAA

8-9.04 C) 1) Le comité a pour mandat de faire des recommandations sur la répartition des ressources disponibles entre la commission et les écoles.

Annexe 49 Allocation de 11,67 M\$ en soutien à la composition de la classe

1. Le Ministère alloue un montant de 11,67M\$ récurrent en soutien à la composition de la classe, et ce, pour les 4 années scolaires suivantes :
 - 2016-2017 : 11,67 M\$ (≈500 000\$ pour la CSDGS)
 - 2017-2018 : 11,67 M\$
 - 2018-2019 : 11.67 M\$
 - 2019-2020 : 11,67 M\$
2. La répartition des sommes entre les commissions dont le syndicat est affilié à la FSE-CSQ à la signature de l'entente s'effectue selon les paramètres budgétaires établis par le Ministère.
3. La commission répartit la somme entre les écoles et détermine les modèles d'organisation des services pour le primaire et le secondaire à la suite des recommandations formulées par le comité paritaire prévu à la clause 8-9.04, parmi les choix suivants :
 - Le soutien à la composition de la classe pour tenir compte notamment de l'intégration des élèves en trouble de comportement en classe ordinaire;
 - La mise en place de nouveaux modèles d'organisation de service pour soutenir la composition de la classe, notamment pour l'ouverture de groupes d'élèves permettant, à titre d'exemple, la pondération à priori, la mise en place de classes de type répit, ressource ou spécialisée ou encore l'ajout de ressources enseignantes en service direct à l'apprentissage des élèves, l'ajout de service, etc.
4. Selon les modèles d'organisation des services déterminés par la commission, la direction de l'école décide de l'utilisation des ressources allouées à la suite des recommandations du comité au niveau de l'école prévu à la clause 8-9.05.
5. Les sommes non utilisées, au cours de l'année scolaire où elles ont été allouées, sont reportées à l'année scolaire suivante.

CONSIGNES :

1. Compléter la consultation au verso d'ici le 13 mars
2. La remettre à votre déléguée d'école

Merci!



École : _____

Consultation

Principes : (Encercler le degré de priorité porté à chaque principe)

- **Agir tôt**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Agir rapidement**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Équité dans le partage des ressources**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Continuum de service**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Ressources enseignantes**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Au service des élèves ayant un trouble du comportement ou agissant**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **En service direct à l'élève**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Tenir compte de l'indice de défavorisation**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
- **Éviter le saupoudrage**
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire

CONSIGNES :

1. D'ici le 13 mars, compléter la consultation
2. La remettre à votre délégué d'école

Propositions : (Encercler le degré de priorité porté à chaque proposition)

1. Répartition des sommes entre les écoles en fonction des principes retenus précédemment en lien avec la composition de la classe, notamment :
 - a. en libération d'enseignant pour la préparation du matériel dyslexie;
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
 - b. en libération pour l'organisation et planification de l'élève en modification
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
 - c. pour la bonification du service d'orthopédagogie
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
 - d. pour la bonification du service d'enseignant ressource (pour offrir du service en sec 4-5)
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
 - e. pour ajouter de l'aide enseignant au préscolaire
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
 - f. autres (encercler et préciser) :
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire

2. Étendre le service de type « Répit » du préscolaire au secondaire (4 et 5)
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
3. Améliorer le service Répit (en ce qui concerne l'année 2016-2017, réserver des sommes pour équiper les services primaire et secondaire de matériel pédagogique adéquat)
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire
4. Étendre le service d'enseignant soutien pour les élèves TC du préscolaire au secondaire
1 : très prioritaire 2 : prioritaire 3 : peu prioritaire 4 : non prioritaire